

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

Place René Cassin – 73670 - Tel. : 04 79 65 81 33 - contact@saintpierredentremont.org

**COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 11 octobre 2021 à 19h00**

Secrétaire de séance : Albane GESLIN

Présents (8) : Claude BAUDOIN, Elisabeth BRAURE, Chantal CONNOCHIE, Albane GESLIN, Mathilde LOISEAU, Adrien MAZZINI, Pierre MEUNIER, Fabien REY (arrivé à 21h20), Wilfried TISSOT

Absents excusés (1) : Fabien REY (jusqu'à 21h20)

Absents (1) : Hervé JACQUIER

Pouvoirs (1) : Fabien REY à Chantal CONNOCHIE

Quorum (6) : atteint

La séance débute à 19h05

1. APPROBATION du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 06 septembre 2021

Point reporté au prochain Conseil municipal, le PV n'ayant pas été réalisé.

2. DÉLIBÉRATIONS

DCM51 – Subvention commune St-Christophe-la-Grotte – Spectacle de Noël

La commune de St Christophe la Grotte a créé une association pour des spectacles de Noël et organise des stages théâtre (lors de la 2^e semaine des vacances de la Toussaint) ; ce qui pose un problème de cohérence avec les activités de l'AADEC (les enfants étant déjà en stage théâtre avec l'AADEC la première semaine des vacances de la Toussaint).

St Christophe la Grotte demande une subvention de 500 euros.

VOTE : Votants : 9 Pour : 0 Contre : 8 Abstention : 1 : **NON ADOPTÉE**

Les élus invitent la commune, au titre de l'année prochaine, à se rapprocher de l'AADEC afin de coordonner les activités.

DCM52 – Admission en non-valeur

Deux personnes sont, depuis 1997, débitrices de la commune, pour un montant total de 333.86€ ; les poursuites sont demeurées sans effet ; le comptable public propose l'admission en non-valeur de ces deux dettes.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM53 – Exonération fiscalité

Il a été demandé de délibérer avant le 1^{er} octobre 2021 sur le fait que toutes les constructions nouvelles avaient une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; mais aujourd'hui, la part départementale revient à la commune ; il faut donc décider de voter sur l'exonération de cette TFPB et son montant, à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

Faute de délibération avant le 1^{er} octobre 2021, l'exonération est en principe de 100%.

Cependant, malgré le fait que la commune soit hors délai, Wilfried TISSOT propose de voter une exonération de 50% pour une durée égale à 5 ans.

VOTE : Votants : 9 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 : **ADOPTÉE**

DCM54 – Délégation du conseil municipal au Maire (points 16/22/23)

Point 16 : Le Maire est chargé par le Conseil municipal, pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

Point 22 : Le Maire est chargé par le Conseil municipal, pour la durée de son mandat, d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

Point 23 : Le Maire est chargé par le Conseil municipal, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions mentionnées aux articles L523-4 et L523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

VOTE : Votants : 9 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 : **ADOPTÉE**

DCM55 – CDG73 – Service INTERIM

La personne qui avait été retenue pour remplacer Elodie Soufflet le temps de son congé n'assurera finalement pas cette mission.

De ce fait, Wilfried TISSOT propose que la commune demande – par convention – au Service Intérim du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie de rechercher un.e autre intérimaire (pour un coût de 7.5% du montant de la rémunération brute de l'agent intérimaire et des charges patronales afférentes, pour la durée des missions d'intérim).

La conclusion de la convention est soumise au vote.

VOTE : Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

DCM – Convention cantine 2021/2022

Le document transmis n'étant pas à jour, il est décidé de reporter la délibération à un prochain conseil municipal.

VOTE : Votants : 0 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 : **ADOPTÉE**

3. SUJETS TRAITÉS / INFORMATION

o Tour des commissions

- Claude BAUDOIN fait un point sur les différents médias de communication (infolettre en cours de rédaction, mot du maire en ligne, amélioration de la visibilité de l'agenda sur le site...)
- Fin septembre s'est tenue une réunion avec l'école (un compte-rendu sera transmis) ; Amélie MONNET souhaiterait qu'un conseiller municipal fasse plus de présentiel à l'école ; Adrien MAZZINI n'ayant pas de disponibilité pour cette tâche, il est proposé que plusieurs conseillers assurent un roulement (Chantal CONNOCHIE et Claude BAUDOIN se proposent).

Le devis pour la demande de matériel au profit de l'école semble ne pas avoir été signé ; il faut donc le transmettre à Elodie SOUFFLET pour mise à la signature.

- Chantal CONNOCHIE et Claude BAUDOIN proposent d'inviter un Inspecteur de l'Éducation nationale pour discuter des relations entre personnels enseignant et ATSEM.
- Elisabeth BRAURE évoque les liens avec l'ANVITA et l'accueil de réfugiés afghans ; elle souligne l'importance de contacter la préfecture pour savoir si des réfugiés seraient logés à St Pierre d'Entremont. Elisabeth BRAURE souligne également les difficultés d'accueil, notamment en termes d'emploi, que rencontrent deux réfugiés guinéens.

Le 18 décembre 2021 des parrainages républicains de demandeurs d'asile auront lieu dans toute la France. Fatoumata et Lamine, le jeune couple de Guinéens que nous accueillons depuis juin dernier dans la commune, souhaitent être parrainés. La cérémonie, regroupant une trentaine de parrainages, aura lieu à l'Hôtel de Ville de Grenoble et sera suivie d'une grande fête. Le maire, Wilfried TISSOT y participera ainsi bien sûr que les parrains et marraines.

- Mathilde LOISEAU rappelle qu'un atelier textile se tiendra le 13 octobre de 14h30 à 16h30.
- Tourisme :
 - o Projet en cours d'un espace valléen (système de financement de gros projets, à l'échelle du Parc, la CCCC intervenant également).
 - o Projet de modification d'itinéraire du GR9 (en Chartreuse, une longue section ne passe pas par des gîtes ou des points d'alimentation) ; la fédération de randonnée pédestre demande qu'il soit décalé vers le bourg. En outre, une partie du GR9 serait formellement détachée de ce GR pour être intégrée au sentier de traversée de la Chartreuse (traversée Grenoble-Chambéry).
 - o Mathilde LOISEAU précise que la CCCC a décidé une augmentation des tarifs de location des équipements de ski nordique.
 - o VTT et cyclo : différents appels à projet ont été lancés par la CCCC ; un projet de cahier des charges a été établi pour les boucles en vélo, cahier des charges très exigeant en termes de services devant être représentés (espace de réparation, de lavage, commerces, etc., avec exigence que les 3 types de boucles soient présents : boucles verte, rouge, noire) ; Hervé JACQUIER et Mathilde LOISEAU ont formulé des amendements au projet – que Mathilde LOISEAU présente brièvement – proposant que le cahier des charges ne conduise pas, de fait, à tout concentrer sur le bas de la Chartreuse.
 - o Alpes Isère Tour : Saint Pierre d'Entremont Savoie et Isère se sont proposées pour être communes de départ ; la carte est en cours d'élaboration.
- Garderie (avant ou après l'école) : 18 enfants en moyenne par jour pour 20 places ; il reste 1 place tous les 15 jours (semaines impaires) pour les moins de 6 ans.

Pour information, au titre de 2020-2021, les familles paient 1,2 € la ½ heure, les mairies prenant en charge 2,17 € / ½ heure. Apparemment, nous sommes dans la fourchette haute pour le coût de la ½ heure par rapport aux autres garderies du territoire.

Il y a un problème de moyens, notamment en termes de local ; mais également en termes de personnel (il faudrait 3 personnes pour assurer l'encadrement). Chantal CONNOCHIE précise que la mairie d'Isère proposera au vote le recrutement en CDD d'une personne supplémentaire (pour assurer 24h de plus par mois).

- Le marché d'automne de l'école se tiendra le samedi 16 octobre, de 9h à midi.

Fabien REY arrive à 21h20

- Urbanisme : Fabien REY rentre d'une réunion pour la modification du PLUi à la CCCC. Les discussions se poursuivent (prochaine réunion le 27 octobre).

La commune va reprendre le pouvoir décisionnaire sur les déclarations préalables (relevant pour l'heure de la CCCC, que l'on rétribue pour cela) ; il faudra prendre une délibération sur ce point lors d'un prochain conseil.

Passage à la prochaine version du logiciel Next'ADS ; chaque pétitionnaire pourra, à partir de janvier 2022, déposer sa déclaration en ligne ; ce qui n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations (tenant entre autres au fait que le logiciel présente, pour l'instant, des défaillances que la société gestionnaire du logiciel ne parvient pas à résoudre).

- **Fiscalité directe locale**

Reporté au prochain conseil municipal

- **Gestion de personnel :**

Reporté au prochain conseil municipal

- **AMI-Restauration collective**

La commune formule une pré-demande pour faire chiffrer le coût d'une solution de liaison froide entre Entremont le Vieux et St Pierre d'Entremont.

- **La Poste (bâtiment modulaire)**

Un accord écrit a été obtenu sur le loyer et les charges à payer par La Poste pour leur occupation de la salle du conseil municipal.

Un bâtiment modulaire devrait être installé d'ici la fin de l'année à côté de la Mairie. On s'oriente donc vers l'achat de ce bâtiment par la commune, achat qui serait alors indemnisé par La Poste et/ou son assureur.

La démolition du bâtiment de la Poste a pris du retard du fait de la nécessité d'une expertise complémentaire, non encore intervenue.

- **Crèche et MAM**

Une réunion a eu lieu à la CCCC au cours de laquelle il est apparu que les retards accumulés venaient d'une incompréhension entre la CCCC et l'AADEC, quant à l'ordre des priorités et des actions.

Chiffrage du projet d'aménagement du local de la bibliothèque : 3800 € de frais d'architecte ; le coût des travaux s'élèverait à plus de 285 000 € → le projet, beaucoup trop onéreux, est donc suspendu. La mairie poursuit sa recherche d'un local susceptible d'accueillir la crèche.

Pour monter une MAM, il faudrait que des assistantes maternelles se déclarent.

- **Unitoit : réunion du 18/10/2021**

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2021

Le sujet sera abordé lors du conseil de hameau des Bandet et une réunion avec l'association aura lieu le 18 octobre 2021.

○ **Réunion rénovation ancienne école**

Le 22 octobre, à 9h30, se tiendra la réunion où seront présents le CAUE, le PNR, SDES, ASDER, et le Département ; la Poste est invitée ; l'idée est de définir un cahier des charges, prenant en compte les deux attentes de la commune : la valorisation du patrimoine et l'efficacité énergétique.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage serait financée à 80% par le Département.

Tous les membres du conseil municipal qui le souhaitent peuvent y participer.

○ **Présentation du cahier des charges des boucles VTT et vélo de routes FFCT/FFC**

Reporté au prochain conseil municipal

○ **Conseil de jeunes intercommunal**

Une réunion a eu lieu entre les représentants des 4 communes : Entremont Le Vieux, Corbel, St Pierre d'Entremont Savoie et Isère, ainsi que Nour de l'AADEC. Il s'agit d'un projet des communes animé par l'AADEC.

L'AADEC a recensé les besoins, qui sont divers selon l'âge des « jeunes » (mobilité, recherche d'emplois, lieu pour se retrouver...).

Tranche d'âge concernée : collège-lycée (11-17 ans).

Les objectifs : la mobilité, lieu de vie, éducation à la démocratie (sachant que ces jeunes ont déjà des expériences en termes d'élections en milieu scolaire), prise de responsabilités effectives.

L'idée a été proposée que le projet soit expérimental et confirmé ultérieurement.

D'autres réunions auront lieu pour affiner le projet.

○ **Divers**

➤ **Traversée du bourg**

Il y a toujours des difficultés avec la signature des conventions pour les trottoirs et l'électricité ; des réunions seront organisées pour renforcer l'explication du projet et si cela ne fonctionne pas, il faudra malheureusement réorienter le projet.

Les travaux de surface devraient avoir lieu au printemps 2022 au plus tôt.

Le projet d'installation des passerelles au-dessus des torrents se poursuit. Lors du conseil de hameau du 25 septembre (Bourg, Pré du Comte, Roche Veyran, Gentianes, Le Verneray, Les Combettes d'en haut, Les Combettes d'en bas, Les Buis, Plan Champ), il y a eu un assentiment général à l'égard du projet.

-----&-----

***La prochaine séance du conseil municipal
aura lieu le lundi 15 novembre 2021 à 19h00***

